



Communauté de Communes  
DE CEZE CEVENNES

# PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL

ANNEE 2022



Ce document définit les droits et obligations des agents de la collectivité  
en matière de formation.  
Soumis pour avis au Comité Technique le 14 avril 2022

## INTRODUCTION

### Le plan de formation :

Le plan de formation est un outil :

- au service du développement des compétences nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et à la qualité du service public,
- qui permet d'anticiper et d'accompagner les évolutions que va connaître la collectivité :
  - évolutions souhaitées (orientations / projets / changements d'organisation).
- ou évolutions contraintes (nouvelles réglementations / évolutions technologiques, sociologiques),
  - qui permet d'accompagner les parcours professionnels des agents.

Le choix de la collectivité est d'établir un plan annuel qui est soumis au CT avec une copie adressée au CNPFT GARD LOZERE.

### Edito Président :

*Mesdames, Messieurs,*

*La formation est une démarche promue par la collectivité pour permettre aux agents d'acquérir une autonomie dans l'exercice de leur activité professionnelle autant pour la qualité de vie professionnelle de l'agent que pour la qualité du service public.*

Olivier MARTIN



### Présentation de la collectivité :

La collectivité œuvre pour une véritable politique de développement des compétences de ses agents et de ses services. C'est aussi l'occasion de se pencher sur les évolutions prévues, les éventuels changements d'organisation et de réaliser un état des lieux des compétences disponibles dans la collectivité.

## **Réforme de la Fonction Publique Territoriale :**

Le Décret 2017-928 en date du 6 mai 2017 vient préciser, dans le prolongement d'une ordonnance du 19 janvier 2017, les modalités d'application du compte personnel d'activité (CPA) et du compte de formation (CPF) au sein de la fonction publique, notamment les modalités d'utilisation du compte. Ces dispositions s'appliquent aux fonctionnaires et aux agents contractuels des trois versants de la fonction publique.

Le compte personnel de formation est une partie du compte personnel d'activité. Il s'applique aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le compte personnel de formation remplace le DIF. Un crédit de 150 heures au total

Le CPF est mobilisé à l'initiative de l'agent, dans la perspective d'un projet d'évolution professionnelle et après accord de l'employeur. Les agents peuvent l'utiliser pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Les formations continues proposées par un plan de formation sont aussi éligibles au dispositif.

Par ailleurs, le CPF s'articule avec les dispositifs de préparation aux concours et de validation des acquis de l'expérience (VAE), les bilans de compétence et le congé de formation professionnelle.

Le CPF se substitue au droit individuel à la formation (DIF) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les agents conservent la totalité des droits acquis au titre de ce dispositif. A la fin de l'année leur compte est crédité de 24 heures. S'ils parviennent à cumuler 120 heures, les heures supplémentaires accordées alors chaque année seront de 12 dans la limite d'un plafond total de 150 heures créditées sur le compte.

Pour un agent devant se reconvertir professionnellement pour prévenir une inaptitude physique peut bénéficier de plus de 150 heures au total. Ce sera le cas aussi des agents ne possédant ni diplôme ni titre professionnel : ils seront dotés d'un crédit de 48 heures par an dans une limite de 400 heures.

## **Méthodes mise en œuvre pour le plan de formation :**

Les besoins en formation sont recueillis lors d'entretiens professionnels mis en place depuis 2015. Cela permet à la directrice générale des services et aux différents chefs d'équipe d'obtenir et de recenser les souhaits en formation des agents.

En parallèle, un recueil de besoins individuels et collectifs à destination des agents via les chefs de services, renforce la démarche et permet d'identifier les besoins de formation.

## **Les Relais Emploi présents sur le territoire :**

Le CNFPT évolue vers des formations à distance. Celles-ci impliquent que la Collectivité se dote d'un local équipé de matériel informatique pouvant recevoir les agents qui suivent une formation à distance. Ce local permet aux agents de suivre leur formation en toute sérénité sans être sur leur poste de travail. La collectivité dispose d'un relais emploi avec plusieurs antennes (st Ambroix, Bessèges...) qui se prête à cette activité en dehors des ouvertures au public.

## Classification des formations

Les formations obligatoires se déclinent sous plusieurs formes :

✓ **La formation d'intégration et de professionnalisation** obligatoire, se substitue à la Formation Initiale (Formation Avant Titularisation et Formation d'Adaptation à l'Emploi) :

× Les actions d'intégration sont dispensées en début de carrière aux agents de toutes catégories (A, B, C). (Sauf pour les agents nommés après promotion interne).

× Les actions de professionnalisation seront dispensées tout au long de la carrière et à l'occasion de l'affectation dans un poste de responsabilité.

× Les actions de professionnalisation au 1<sup>er</sup> emploi.

Les formations facultatives comprennent quant à elles :

✓ **La formation de perfectionnement** à la demande de l'employeur ou de l'agent, qui correspond à l'ancienne appellation 'Formation continue'.

Lorsque la formation est à l'initiative de l'agent et, en cas de désaccord entre l'agent et l'employeur pendant 2 années successives, celui-ci bénéficie d'une priorité d'accès aux actions de formation équivalentes organisées par le CNFPT.

✓ **La formation de préparation aux concours et examens de la Fonction Publique,**

✓ **La formation personnelle** suivie à l'initiative de l'agent,

✓ **Les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française.**

✓ **Le compte personnel de formation**

Le compte personnel de formation se substitue au droit individuel de formation. Il renforce le droit à la formation des agents. Le compte personnel de formation est l'une des trois briques du compte personnel d'activité qui à terme comprendra aussi un compte personnel de prévention de la pénibilité et un compte d'engagement citoyen. (Les formations de préparation aux concours et examens s'effectuent dans le cadre du CPF)

✓ **Le livret individuel de formation** qui retrace les formations et bilans de compétences. Il est la propriété de l'agent qui en garde la responsabilité d'utilisation, tout au long de sa carrière.

✓ **La Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle (R.E.P.)** a pour objectif de favoriser le recrutement, la promotion et la mobilité dans la Fonction Publique Territoriale. Elle s'applique aux fonctionnaires et aux candidats aux concours de la Fonction Publique Territoriale.

✓ **Le Bilan de compétences** a pour objectif de permettre aux employés d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Par ailleurs, précédemment, la législation avait instauré le dispositif suivant qui se voit confirmé par la loi de février 2007. Il s'agit de :

✓ **La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)**. Elle permet la reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle, associative ou bénévole en vue d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.), sous condition que ceux-ci soient inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

*Remarque : Les conditions d'application de ces dispositifs de formation sont précisées dans le Règlement formation de la collectivité.*

## Bilan des formations individuelles réalisées en 2021

### **Formations dispensées par des organismes hors CNFPT**

INTITULE	Nb agents	Présence
Travail en hauteur /port du harnais / système d'arrêt anti chute (niveau débutant)	2	4 JOURS
Permis poids lourds C	1	80 HEURES
Conducteur routier FIMO marchandises (formation initiale minimum obligatoire)	1	140 HEURES
Conducteur routier FCO (formation continue obligatoire)	1	35 HEURES

### **Formations dispensées par le CNFPT**

Les thématiques formations sont au nombre de : 15

21 agents ont suivi ces formations

92 jours sont comptabilisés pour des formations individuelles.

19 formations ont été programmées mais n'ont pas eu lieu :

8 annulations CNFPT : cause covid 19

1 session en union concernant 5 agents (habilitation électrique) également annulée cause covid 19

6 annulations par les agents pour nécessité de services

INTITULE	Nb agents	nb jours	Type de formation
Intégration catégorie C	7	35	intégration
Les relations avec la presse	1	1	professionnalisation
Le cadre réglementaire des marchés publics	1	2	professionnalisation
Sauveteur secouriste au travail	1	2	professionnalisation
La coordination le pilotage des programmes et des projets de développement touristique	1	3	professionnalisation
La communication de l'encadrant avec son équipe de travail	1	2	Premier emploi
Développer les mobilités actives : plans d'action et mise en œuvre sur les territoires	1	2	professionnalisation
Les ateliers d'efficacité professionnelle : la gestion du temps et des priorités	1	1	professionnalisation
La communication et les relations professionnelles	1	3	professionnalisation
Initiation tableau excel	2	4	professionnalisation
Le principe et enjeux du CPF	1	0.5	professionnalisation
Préparation concours cat B assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	20	CPF
Le droit à la formation	1	2	professionnalisation
Préparation concours rédacteur territorial	1	14.5	CPF
Powerpoint niveau 2 perfectionnement	1	2	professionnalisation

## SESSIONS DE FORMATION EN UNION 2021

Territoire	Collectivité référente	Thématique de formation envisagée	Dates de réalisation	Nombre de jours réalisés	Nombre de présents
CEZE CEVENNES	CC Cèze	Le cadre réglementaire des marchés publics	3 et 4 juin	2	13
CEZE CEVENNES	St Brès	L'aide pédagogique à l'enseignant à l'école maternelle - ATSEM	26 et 27 octobre	2	9
CEZE CEVENNES	Gagnières	Le sauveteur secouriste du travail - Initial - (GROUPE DE 10 MAXI)	14 et 15 juin	2	8
CEZE CEVENNES	CC Cèze	L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens) : formation initiale	5 et 6 mai – annulation COVID	0	15
CEZE CEVENNES	CC Cèze	Initiation au tableur - EXCEL	9 et 10 juin	2	12

5 formations se sont déroulées sur le territoire de Cèze Cévennes. 42 agents (toutes collectivités confondues) ont bénéficié de formation en union pour 84 jours effectués.

## SESSIONS DE FORMATION EN UNION 2022

Territoire	Collectivité pilote :	Thématique de formation envisagée	effectif à former :	Nombre de jours :	Période	Code session
CEZE CEVENNES	GAGNIERES	L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non électriciens) : formation initiale	15	2	fin mars / début avril	OL4FK
CEZE CEVENNES	ST BRES	La rédaction des actes et délibérations relatifs à la gestion de la commune	11	2	Mai / juin	BZKOS
CEZE CEVENNES	GAGNIERES	SST INITIAL	10	2	Juin	SX600
CEZE CEVENNES	ROBIAC	Manipulation des extincteurs	25	1	Septembre	P1EX1
CEZE CEVENNES	ALLEGRE les FUMADES	L'entretien des stations d'épuration - niveau 2 - fonctionnement des installations de traitement : traitement par culture libre (boues activées)	4	2	Novembre - pas été	E2D2H
CEZE CEVENNES	ST AMBROIX	Le contrôle des branchements eaux usées et eaux pluviales sur le réseau d'assainissement collectif	12	2	Octobre - pas été	OL4D4
CEZE CEVENNES	CDC DE CEZE CEVENNES	MAC SST (recyclage)	4	1	Décembre	SX602
CEZE CEVENNES	CDC DE CEZE CEVENNES	L'hygiène alimentaire en distribution de repas	10	1	début juillet ou fin août	SXK2X
CEZE CEVENNES	CDC DE CEZE CEVENNES	L'élaboration et l'exécution du budget d'une commune de moins de 3500 habitants	5	2	septembre	SXK3S

9 items ont été retenus pour formation en union sur le territoire de Cèze Cévennes. 96 agents devraient suivre ces formations en union.

## Les besoins de formations individuelles pour 2022

Les entretiens professionnels ont été effectués auprès des agents titulaires période janvier, février.

**Les thèmes de formations** demandés sont les suivants :

INTITULES	Nb agents	nb jours	Type de formation
Intégration catégorie C	2	10	intégration
Le pilotage de projet : le cadrage	1	2	distanciel professionnalisation
L'animation de réunion d'équipe ou de service	1	2	professionnalisation
Les techniques de créativité pour dynamiser un groupe et innover niveau 1	1	3	professionnalisation
La connaissance des dispositions statutaires outils et dispositifs de formation pour conduire son projet mobilité	1	1	professionnalisation
La prise de parole en public	1	3	professionnalisation
Le rôle de l'agent de maîtrise auprès de son équipe technique	1	2	1 <sup>er</sup> emploi
Le cadre réglementaire des marchés public	1	2	1 <sup>er</sup> emploi
Le pilotage de projet : le cadrage	1	2	1 <sup>er</sup> emploi
Préparer et conduire ses entretiens professionnels	1	0.5	Distanciel 1 <sup>er</sup> emploi
La communication et les relations professionnelles	1	3	1 <sup>er</sup> emploi
La gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil	1	3	1 <sup>er</sup> emploi
La structuration des idées et de l'argumentation	1	2	1 <sup>er</sup> emploi
L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnel non-électricien) formation initiale	4	8	professionnalisation
Sauveteur secouriste au travail (initial)	5	10	professionnalisation
Word le publipostage	1	1	professionnalisation
Perfectionnement tableau excel	1	3	professionnalisation
Perfectionnement powerpoint	1	1	professionnalisation
Les techniques d'hygiène et de désinfection des locaux sanitaires	1	1	professionnalisation

Les formations dans les différents thèmes seront suivies par 17 agents pour 59 jours ½.

### Formation de préparation aux concours et examens de la Fonction Publique

La préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale est le moyen donné aux agents en vue de passer un concours d'accès à un grade supérieur. Cette formation est dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et passe par la démarche « Compte personnel de formation ».

- 2 agents sont positionnés pour suivre la préparation au concours de rédacteur : Cela représente 31 jours de formation pour les deux agents
- un agent est positionné pour suivre la préparation aux concours de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe. Cela correspond à 21 jours de formation.

### Formation personnelle

La Formation Personnelle est suivie à l'initiative de l'agent. Aucune demande n'a été recensée.

## Les actions de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue Française

Aucune demande n'a été formulée par les agents et les Responsables de Services.

### Le compte personnel de formation

3 agents ont émis le souhait d'effectuer une préparation concours en 2023. Ces préparations concours sollicitent un crédit d'heures dans le cadre du CPF qui varie selon le domaine du concours.

### La reconnaissance de l'expérience professionnelle

Aucune demande n'a été formulée par les agents.

### La validation des acquis de l'expérience professionnelle

Aucun agent n'a émis le souhait de bénéficier d'un congé pour passer une VAE.

### Le bilan de compétences

Aucun agent n'a émis le souhait d'effectuer un bilan de compétences.